

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n° 35 – 16 novembre 2022

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement à la culture



CÉRÉALES À PAILLE

Fin des observations

COLZA

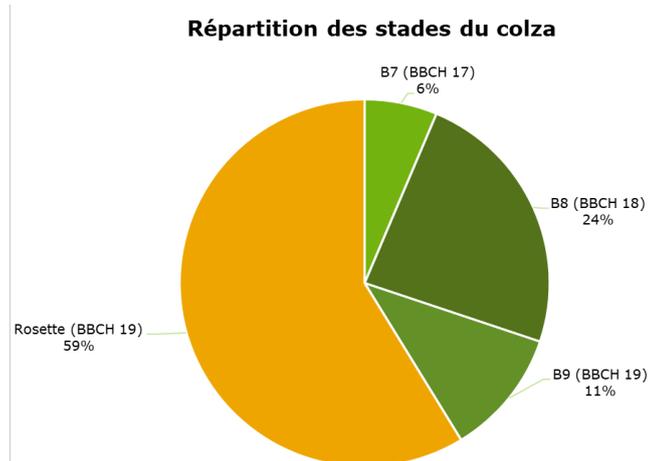
Stade : Majorité des colzas au stade rosette.

Larves de grosses altises : Tableau de synthèse des relevés Berlèse, augmentation des infestations, évaluer le risque à la parcelle.

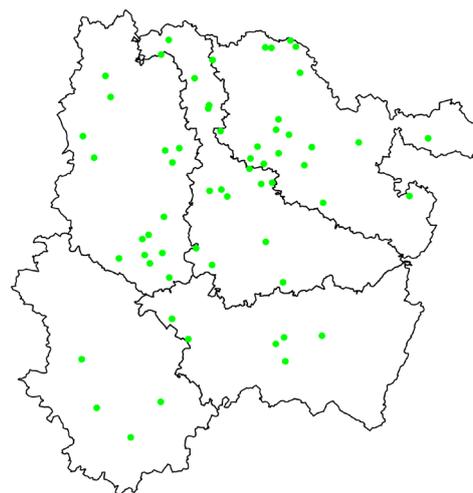
Charançon du bourgeon terminal : Fin du vol. Le risque a déjà dû être maîtrisé.

1 Stade des cultures

Plus de la moitié des colzas observés cette semaine dans le réseau de surveillance est au stade rosette. Les levées tardives ont particulièrement bien récupéré.



Localisation des parcelles observées



2 Larves de grosses altises (*Psylliodes chrysocephala*)

Se référer au [BSV n°32](#) pour retrouver les informations portant sur la mise en place de la méthode Berlèse et le risque de confusion des larves d'altises avec les larves de diptères.

a. Observation

Les infestations larvaires poursuivent leur progression comme on pouvait s'y attendre eu égard aux conditions climatiques sur le mois d'octobre. On dénombre en moyenne une larve par plante lorsque le ravageur est présent. La moyenne masque de grandes disparités, ce qui incite à évaluer le risque à l'échelle de la parcelle. Sur 45 relevés Berlèse saisis cette semaine, 7 dépassent le seuil indicatif de risque de 2 larves/plante. Une situation critique à Colombey-les-Belles (54) est confirmée par l'observateur.

Commune	Code Insee	Nb larves/plante S44	Nb larves/plante S45	Nb larves/plante S46
COLOMBEY-LES-BELLES	54135	1.5	6.3	11.4
FLEURY	57218			3.3
CLERMONT-EN-ARGONNE	55117	0.4		2.6

SILLEGNY	57652			2.4
LETRICOURT	54313			2.1
CHEMINOT	57137			2
VILLERS-EN-HAYE	54573			2
BELLEAU	54059			1.64
HATRIZE	54253	1	1.52	1.35
UZEMAIN	88484		1.1	1.3
MELIGNY-LE-GRAND	55330	0.24	0.75	1.25
NUBECOURT	55389			1.2
NOVIANT-AUX-PRES	54404			0.9
BOCQUEGNEY	88063	1.2	1.6	0.8
VILOSNES-HARAUMONT	55571	0.3	1.05	0.8
LEFFONDS	52282	0	0.6	0.6
DAMAS-ET-BETTEGNEY	88122	0	0.4	0.6
AYDOILLES	88026	0.1	0.3	0.6
BALESMES-SUR-MARNE	52036		0.2	0.6
LANDRES	54295	0		0.6
DEMANGE-AUX-EAUX	55150			0.6
VAL-DE-MEUSE	52332	0	0.95	0.5
EUVILLE	55184	0	0.8	0.5
AVILLERS-SAINTE-CROIX	55021			0.46
FIXEM	57214			0.4
VIRECOURT	54585			0.4
DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55157			0.29
LUPPY	57425	0.2		0.28
BERG-SUR-MOSELLE	57062			0.2
COLLIGNY	57148			0.2
FORGES-SUR-MEUSE	55193			0.2
MANDEREN	57439			0.2
MAINVILLERS	57430	0.1	0.12	0.12
COUVERTPUIS	55133	0.1	0.11	0.1
BIBICHE	57079			0.1
HOUDELAINCOURT	55248			0.1
GLATIGNY	57249		0	0.04
REZONVILLE	57578		0.008	0.008
JONCHERY	52251	0	0.3	0

FREVILLE	88189	0	0.2	0
GENDREVILLE	88195	0	0.2	0
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55551	0	0	0
BOULANGE	57096		0	0
LONGUYON	54322			0
MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378			0
MELIGNY-LE-PETIT	55331		0.92	
MAUVAGES	55327		0.84	
VOUTHON-BAS	55574		0.72	
MARSAL	57448		0.3	
RIGNY-SAINT-MARTIN	55434		0.28	
LEYVILLER	57398		0.2	
VILLE-EN-VERMOIS	54571		0.2	
CREVIC	54145		0.1	
SAINT-JURE	57617	1		
BAZONCOURT	57055	0.8		

b. Seuil indicatif de risque

Le risque est faible lorsque l'on dénombre moins de 2-3 larves par plante en moyenne.

Le risque est moyen à fort lorsque l'on dénombre entre 2-3 et 5 larves par plante. Le risque d'avoir des dégâts nuisibles dépend de l'état de croissance du colza à l'entrée de l'hiver et de sa capacité à engager rapidement la montaison au printemps (contexte pédo-climatique, choix variétal, enracinement).

Le risque est élevé lorsque l'on dénombre en moyenne plus de 5 larves par plante.

Grille de risque simplifiée adaptée au territoire lorrain :

Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 2-3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 2-3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible

c. Analyse de risque

Les éclosions se poursuivent. Le risque est actuellement moyen à fort dans 15% des parcelles du réseau d'observation. Une évaluation du risque à la parcelle reste vivement conseillée. Les tests Berlèse sont à réaliser dès maintenant pour évaluer l'infestation à l'échelle parcellaire. Ensuite, il sera nécessaire de réévaluer la situation de façon périodique au cours de l'automne et de l'hiver.



Le groupe GROSSE ALTISE/COLZA/PYRETHRINOÏDES DE SYNTHÈSE est exposé à un risque de résistance.

Plus d'informations sur : <https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

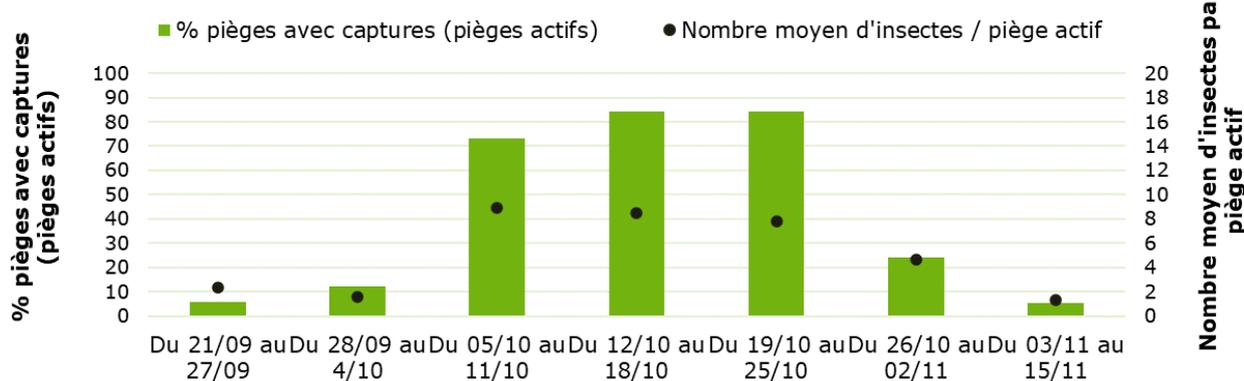
3 Charançon du bourgeon terminal (*Ceutorhynchus picitarsis*)

Se référer au [BSV n°29](#) pour retrouver les informations sur la biologie de l'insecte.

a. Observation

La fin du vol de charançon du bourgeon terminal est confirmée par les observations de cette semaine. Les cultures sont désormais colonisées et les insectes sont actifs dans les parcelles où le risque n'a pas été maîtrisé.

Dynamique de capture du charançon du bourgeon terminal automne 2022 - BSV Lorraine Barrois



b. Seuil indicatif de risque

Dans les situations à risque historique fort (attaques nuisibles fréquentes), le risque vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal est élevé quel que soit l'état de la culture. Tous les leviers doivent être actionnés pour préserver l'état sanitaire du colza.

Dans les situations à risque historique faible :

- Le risque vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal est élevé sur les petits colzas et/ou les colzas marquant un arrêt de croissance.
- Le risque est réduit sur les colzas ayant une biomasse supérieure à 25 g/ plante début octobre et susceptibles de poursuivre leur croissance (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement).

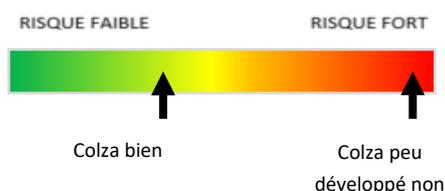
Les associations de légumineuses gélives au colza, dès lors qu'elles sont développées (> 200 g/m²), peuvent atténuer le risque d'attaque larvaire mais ne le supprime pas. De la même manière, les variétés vigoureuses à l'automne et en reprise au printemps peuvent limiter le risque d'attaque larvaire mais ne le supprime pas.

Grille de risque simplifiée adaptée au territoire lorrain :

Risque historique	Etat du colza début octobre	Indication de risque
Fort (attaques nuisibles fréquentes)	-	Risque fort
Faible (pas d'historique d'attaque ou attaque nuisible très rare)	Biomasse < 25 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 25 g/pied ET Croissance continue (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque faible

c. Analyse de risque

Le risque a déjà dû être maîtrisé. Compte tenu de l'intensité du vol de charançon du bourgeon terminal cet automne, le risque de voir des dégâts au printemps est élevé sur les petits colzas non protégés.



Le charançon du bourgeon terminal est exposé à un risque de résistance aux pyréthriinoïdes de synthèse. Plus d'informations sur : <https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".